

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
28	1

Date de la convocation
06 décembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
3 Janvier 2020

et publication le
3 Janvier 2020

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 20 heures,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michal André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Hervé Le Cam – Lionel Gainon – Pascal Le Not – Rolande Le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher - Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin –

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco

Décisions Modificatives (DM1/2019) au Budget SPANC

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient, à la demande de M. le Trésorier de ROSTRENEN, de modifier comme suit le budget annexe du SPANC pour ajustements comptables :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement - Budget SPANC					
Chap.	Articles	Intitulés	Montants BS	DM	Montants Total
67	673	titres annulés	500 €	400,00 €	900,00 €
Total DM Dépenses de Fonctionnement				400,00 €	
Cumul section de Fonctionnement			78 925,00 €	400,00 €	79 325,00 €

Recettes de Fonctionnement - Budget SPANC					
Chap.	Articles	Intitulés	Montants BS	DM	Montants Total
70	70621	Redevance d'assainissement non collectif	5 000 €	400,00 €	5 400,00 €
Total DM Recettes de Fonctionnement				400,00 €	
Cumul section de Fonctionnement			78 925,00 €	400,00 €	79 325,00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des votants :

- ✓ Valide le projet de décisions modificatives ci-dessus pour le budget annexe du SPANC,
- ✓ Autorise le Président à passer les écritures comptables correspondantes.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

